

GUIDE DE PROCEDURE « Avancements de grade - AGIRHE » PROFIL COLLECTIVITE

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 introduit la notion de « lignes directrices de gestion » (LDG) pour toutes les collectivités. Ces lignes sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du Comité technique (CT), puis à compter de 2022 du Comité social territorial (CST). Prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les LDG deviennent la référence en matière de gestion des ressources humaines et s'inscrivent dans une logique souhaitée par le législateur visant à simplifier et formaliser les orientations de la collectivité garantissant une transparence et une objectivité des procédures.

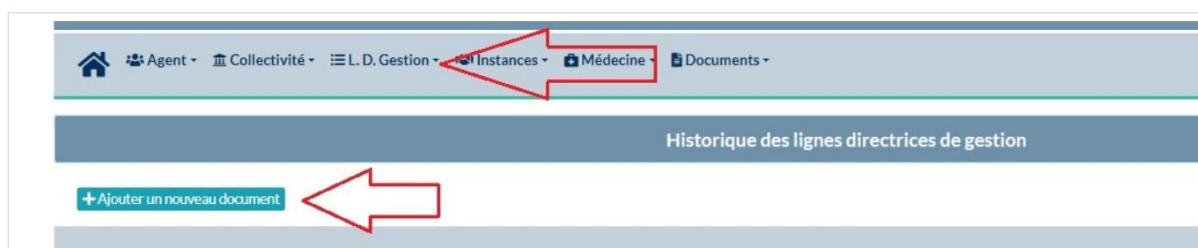
Les LDG constituent dès 2021, le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement. **Chaque collectivité, toute taille confondue, doit donc obligatoirement se doter de ses propres LDG.**

COMMENT INSERER VOS LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DANS AGIRHE ?

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités pour la gestion de vos avancements de grade via AGIRHE, il est impératif que nous ayons connaissance de vos Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG signées doivent être téléversées sur AGIRHE.

Pour ce faire, il convient d'aller sur l'onglet "L. D Gestion".



Vous devez au préalable avoir « ajouté » un document en cliquant sur le bouton **+Ajouter un document** si vous n'avez pas réalisé ce document via AGIRHE.

[Retour](#)

Elaboration des lignes directrices de gestion

Vous pouvez en répondant au questionnaire présent sur cette page élaborer une trame pour définir vos lignes directrices de gestion, en application du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019. Une fois vos réponses renseignées, vous pouvez générer un document Word éditable, à compléter si besoin et à faire valider par votre autorité territoriale. Ces lignes directrices de gestion devront ensuite être présentées au Comité Technique.

La saisie et la validation des dates est obligatoire avant toute saisie.

Date Début :

Date Fin :

Il suffit, si vous ne réalisez pas votre document via AGIRHE et que vous avez par exemple retenu le document-type validé par le CT du CDG d'entrer une date de début et de fin (01/01/2021 et 31/12/2021), de valider les dates avant de procéder au téléversement.

Le téléversement se fait via la colonne "document pdf"

Agent - Collectivité - L.D. Gestion - Instances - Médecine - Documents

Historique des lignes directrices de gestion

[Ajouter un nouveau document](#)

Date de début	Date de fin	Créé le	Modifié le	Gestionnaire	Document PDF	Duplicat	Comité technique
01/01/2021	31/12/2026						

D. Gestion - Instances - Médecine - Documents

Historique des lignes directrices de gestion

Téléchargement du document final en PDF

Fichier (pdf, taille max 10 Mo) * : **Aucun fichier sélectionné.** 1

Créé le	Comité technique	Supprimer
22/10/2020	22/10/2020	

Envoi du fichier

Ce PC > Bureau 2

Organiser - Nouveau dossier

Nom	Modifié le
Ce PC	
Bureau	27/11/2020
Documents	26/11/2020
LDG	
30-1att	

Elles doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en œuvre sur le long terme, inscrites dans un plan d'actions réaliste et réalisable, compte tenu des spécificités locales et du projet politique 2020-2026.

La loi de transformation de la fonction publique exonère les collectivités de l'avis de la commission administrative paritaire préalablement à l'établissement des tableaux annuels d'avancement à compter du 1^{er} janvier 2021.

Si le recours à la CAP n'est plus requis, la procédure d'avancement de grade répond néanmoins à un certain nombre d'impératifs réglementaires qui s'imposent à la collectivité sous peine d'illégalité des décisions.

Rappel des principales règles

Les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois fixent les conditions pour pouvoir être inscrit au tableau d'avancement, en général en termes d'ancienneté, d'échelon particulier ou de durée de services effectifs.

Ces avancements peuvent intervenir soit par ancienneté, soit après obtention d'un examen professionnel (justificatif à fournir pour l'étude de l'avancement de grade).

Il ne peut être dressé qu'**un seul tableau par année civile**, par grade et par collectivité. Aucun complément, ni modification ne peuvent intervenir sur le tableau d'avancement devenu définitif.

La nomination des agents se fait dans le respect des ratios déterminés par l'assemblée délibérante, après avis du CT. L'ordre du tableau détermine l'ordre des nominations.

L'avancement de grade peut nécessiter la création de l'emploi correspondant au nouveau grade s'il n'existe pas au tableau des effectifs. Depuis 2012 la déclaration de création ou de vacance d'emploi n'est plus obligatoire sur le site emploi-territorial, préalablement à la nomination aux grades exclusivement accessibles par voie d'avancement de grade.

Une création de poste n'a pas d'effet rétroactif, le poste est créé au plus tôt à la date de la délibération.

Les taux de promotion demeurent toujours en vigueur. Si tel n'est pas le cas, il convient de saisir le CT du CDG.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'autorité territoriale doit avoir préalablement défini les LDG pour pouvoir procéder à des avancements de grade.

Dès lors que l'ensemble des conditions énumérées ci-dessus sont remplies, la nomination peut intervenir à n'importe quelle date **comprise entre la date de l'arrêté portant mise en place des LDG et le 31 décembre de l'année** au titre de laquelle le tableau d'avancement est dressé. Passé le 31 décembre, il faudra attendre l'établissement d'un nouveau tableau avant de pouvoir nommer l'agent.

1er exemple : si l'arrêté portant mise en place des LDG est daté au 15 mai 2021, aucun avancement de grade ne pourra être prononcé préalablement à cette date, alors même que l'agent réunirait les conditions d'ancienneté antérieurement.

2ème exemple : si l'arrêté portant mise en place des LDG est daté au 15 mai 2021, que le tableau annuel est fixé au 15 juin 2021 et que l'agent réunit les conditions d'ancienneté au 20 mai 2021, l'agent sera alors éligible au 20 mai 2021.

AVANCEMENTS DE GRADE POSSIBLE

La gestion des avancements de grade s'effectue désormais par le biais du même menu que les LDG.

Le service du Centre de Gestion procède au calcul des avancements de grade en fin d'année pour l'année suivante. (Ce calcul intervient le plus tard possible de manière à intégrer un maximum de situations validées, faute de quoi de nombreuses erreurs pourront apparaître dans le recensement des possibilités).

Une fois le calcul réalisé, vous pouvez faire le point sur les avancements de votre collectivité en allant dans la fenêtre "avancements de grades possibles". Chaque possibilité d'avancement de grade se retrouve également dans la situation individuelle de chaque agent dans la rubrique « Prochaines évolutions de carrière / Avancement de grade ».

I. L.D.Gestion/Avancements de grade/Avancement de grade possibles"



Sur cette page figure l'ensemble des agents de votre collectivité ou établissement.

Seuls les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade comportent le « grade d'avancement possible » et la « date d'avancement possible ».

Agirhe RH - Espace collectivité - [redacted]
ZZ test
 Dernière connexion le 11/01/2021 à 14:19 [Se déconnecter](#)

Liste des avancements de grades possibles

Année : 2021
 Cadre d'emploi :

[Imprimer](#) [Imprimer tous les cadres d'emploi](#) [Exporter](#)

Agent	Grade initial	Grade d'avancement possible
ARDBERG Antoine	technicien	
BOUGON Test	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe
BOWMORE Mathilde	adjoint technique territorial	
CANTEREL Test	adjoint technique territorial	

Cette liste peut être imprimée, soit par cadre d'emplois, soit pour l'ensemble des agents. Vous avez aussi accès à un export excel.

Si un agent pour lequel vous pensez qu'il remplit les conditions n'apparaît pas, vous devez contacter le service carrière afin de corriger les anomalies qui empêchent la détection de l'avancement.

Le logiciel AGIRHE n'est pas en mesure de détecter les conditions particulières propres à certains avancements et pourra proposer des avancements pour lesquels la nomination est assujettie à des règles liées à la situation des agents (Attaché hors classe/ Ingénieur général, Ingénieur en chef hors-classe, Ingénieur hors-classe)

De plus, ce logiciel ne connaît pas l'historique des ratios liés à l'examen professionnel pour les avancements de catégorie B.

Sur ces deux points, nous vous invitons à consulter le service carrières du Centre de Gestion afin de vérifier au préalable les possibilités de nomination.

Vérifiez au préalable que les nominations issues des tableaux de l'année précédente nous ont bien été adressés pour validation.

ETABLISSEMENT ET EDITION DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

I. L.D.Gestion/Avancements de grade/Nouveau tableau annuel"



Le menu "Nouveau tableau annuel" vous permet de créer vos tableaux grade par grade.

The screenshot shows the 'Tableau annuel d'avancement de grade' form. The form includes the following fields and options:

- Collectivité:** ZY Test
- Gestionnaire:** Sélectionnez un contact
- Mail:** [Empty text box]
- Lignes directrices de gestion présentées au comité technique du:** 25/08/2020
- Année:** 2021
- Etat du dossier:** En cours de création
- Cadre d'emplois:** [Dropdown menu with options: adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints territoriaux d'animation, assistants territoriaux d'enseignement artistique (ancien), assistants territoriaux socio-éducatifs, techniciens territoriaux]
- Conditions d'avancement:** [Empty text box]

Attention toutefois, si vous n'avez pas préalablement téléversé vos LDG dans AGIRHE, le module ne fonctionnera pas (se référer à la procédure « comment insérer vos LDG dans AGIRHE ? »)

Agirhe RH - Espace collectivité - [REDACTED]

ZZCCAS

Dernière connexion le 11/01/2021 à 10:14 [Se déconnecter](#)

[Accueil](#)
[Agent](#)
[Collectivité](#)
[L. D. Gestion](#)
[Instances](#)
[Médecine](#)
[Remplacement](#)
[Statistiques](#)
[Documents](#)
[Liens](#)

[Retour](#)

Tableau annuel d'avancement de grade

Collectivité: ZZCCAS

Gestionnaire: [Sélectionnez un contact] + Mail: []

Vous ne pouvez pas saisir vos avancements de grade car vous n'avez pas téléchargé le document PDF de la présentation des Lignes Directrices de Gestion de votre collectivité dans Agirhe

Année: 2021 Etat du dossier: En cours de création

Cadre d'emplois: []

Le logiciel AGIRHE calcule les possibilités d'avancement de grade et est en mesure de vous indiquer pour la majeure partie des grades si un agent peut ou non bénéficier d'un avancement de grade.

[Retour](#)

Tableau annuel d'avancement de grade

Collectivité: ZY Test

Gestionnaire: Sélectionnez un contact + Mail: []

Lignes directrices de gestion présentées au comité technique du 25/08/2020

Année: 2021 Etat du dossier: En cours de création

Cadre d'emplois: adjoints administratifs territoriaux Conditions d'avancement: []

Ratio retenu pour le cadre d'emploi au comité technique du **Aucun dossier enregistré au comité technique pour ce cadre d'emplois**

Liste des agents adjoints administratifs territoriaux

Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible
MANSENG Corinne	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	-		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2021
ONDENC Jean-Michel	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	-		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2021
TRESSALIER Albertine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	-		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2021

Le logiciel vous indique en outre les dates auxquelles ces avancements peuvent intervenir si compte tenu de l'ancienneté de l'intéressé, elles n'interviennent pas au 1^{er} janvier de l'année. **(Attention au respect de ces dates pour établir l'ordre de priorité !)**


Le logiciel vous précise également si les ratios ont bien été votés pour ce cadre d'emploi (pour les collectivités relevant du CT du Centre de Gestion).

L'absence de ratios connus ne constitue pas une erreur bloquante dans l'immédiat.

Liste des agents adjoints administratifs territoriaux					
Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	
MANSENG Corinne	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		
ONDENC Jean-Michel	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	-		
TRESSALIER Albertine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		
Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés
adjoints administratifs territoriaux	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	0	0	0	1

[✓ Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi](#)

Après avoir sélectionné le grade d'avancement pour les agents que vous souhaitez inscrire, vous devez impérativement indiquer la date de nomination et l'ordre d'inscription (en s'assurant de la cohérence de celui-ci par rapport aux dates).

Année	2021	Etat du dossier	En cours de création
Cadre d'emplois	adjoints techniques territoriaux	Conditions d'avancement	
Ratio retenu pour le cadre d'emploi au comité technique du 25/08/2020			
Année	Grade	Taux	Dérogation
A/C de 01/01/2021	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100	Non
A/C de 01/01/2021	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100	Non

Liste des agents adjoints techniques territoriaux				
Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères
BOUGON Test	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	
LEGRAND Jean-Jean	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	-	
LEHMAN Teste	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	
LETOUT Test	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	-	
GRASHOPPER Test	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	
		Potentiels	Potentiels	

Vous pouvez vérifier les conditions d'avancement en cliquant sur le texte "Conditions d'avancement".

Attention : La saisine intervient par cadre d'emplois et par grade. Ne mélangez pas les ordres de priorité !

Une fois votre saisie terminée, vous devez **l'enregistrer**.

BOUGON Test	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe			
LEGRAND Jean-Jean	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	-			
LEHMAN Teste	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe			
LETOUT Test	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	-			
GRASHOPPER Test	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe			
Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélection	
Aucune ligne						



Un nouveau bouton apparait :

Cliquer dessus

Vous devez « imprimer le tableau de propositions », le faire signer à l'autorité territoriale et « télécharger le tableau signé » (en format PDF).

Il faudra ensuite cliquer sur « transmettre pour vérification au CDG »

Le CDG sera averti qu'un nouveau dossier LDG / Avancement de grade a été déposé sur le module LDG pour vérification.

Il convient ensuite de revenir sur le menu principal et de sélectionner "Liste des dossiers".

II. L.D.Gestion/Avancements de grade/Liste des dossiers

Agirhe RH - Espace collectivité **ZZ test**
 Dernière connexion le 11/01/2021 à 11:32 [Se déconnecter](#)

[Agent](#) [Collectivité](#) **[L.D.Gestion](#)** [Instances](#) [Médecine](#) [Remplacement](#) [Statistiques](#) [Documents](#) [Liens](#)

Tableau de bord

- Lignes Directrices de Gestion
- Avancements de grade
 - Nouveau tableau annuel
 - Liste des dossiers
 - Suivi des nominations

+ **Carrières**

+ **Absences et accidents de travail**

arrêtés à compléter

Collectivité: Coll Test1 Année:

Etat: Transmis au CDG Sans les dossiers en cours de création

Exporter

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Ancienneté	Ex. prof.	Créé	Modifié
5844	Coll Test1	rédacteurs territoriaux	Transmis au CDG	2021	1	0	12/03/2021	12/03/2021

Le CDG instruit les dossiers transmis et l'état du dossier passe de « Transmis au CDG » à « Vérifié par le CDG »

Exporter


N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Ancienneté	Ex. prof.	Créé	Modifié
5844	Coll Test1	rédacteurs territoriaux	Vérifié par le CDG	2021	1	0	12/03/2021	12/03/2021
5838	Coll Test1		Vérifié par le CDG	2021	0	0	11/03/2021	11/03/2021

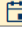
Cliquer sur le dossier concerné.


Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible	Date prévue	Ordre	Proposition recevable CDG
GAUTIER Théophile	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	réduct .. ▼		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2021	15/06/2021	1	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
rédacteurs territoriaux	rédacteur principal de 1ère classe	1	0	1	1	0	1

Tableau des propositions signé 

 Imprimer le tableau annuel

Date de validation du tableau par l'autorité territoriale: 

 Figer le tableau annuel

A l'ouverture, il convient :

- Imprimer le tableau annuel et le faire signer à l'autorité territoriale
- Mettre une « date de validation par l'autorité territoriale »
- Figer le tableau

Modèle d'arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Coll Test1

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. CAMUS Albert</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE
<i>M. DE MUSSET Alfred</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE,

le 30 mars 2021

Le Maire,

Gustave DURAND

L'état du dossier passe de l'état « Vérifié par le CDG » à « Validé par l'autorité territoriale »

Une fois signé, vous devez **impérativement téléverser le document** sur AGIRHE (procédure identique à celle qui est utilisée pour charger les LDG).

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Ancienneté	Ex. prof.	Créé	Modifié	
5844	Coll Test1	rédacteurs territoriaux	Validé par l'autorité territoriale	2021	1	0	12/03/2021	12/03/2021	

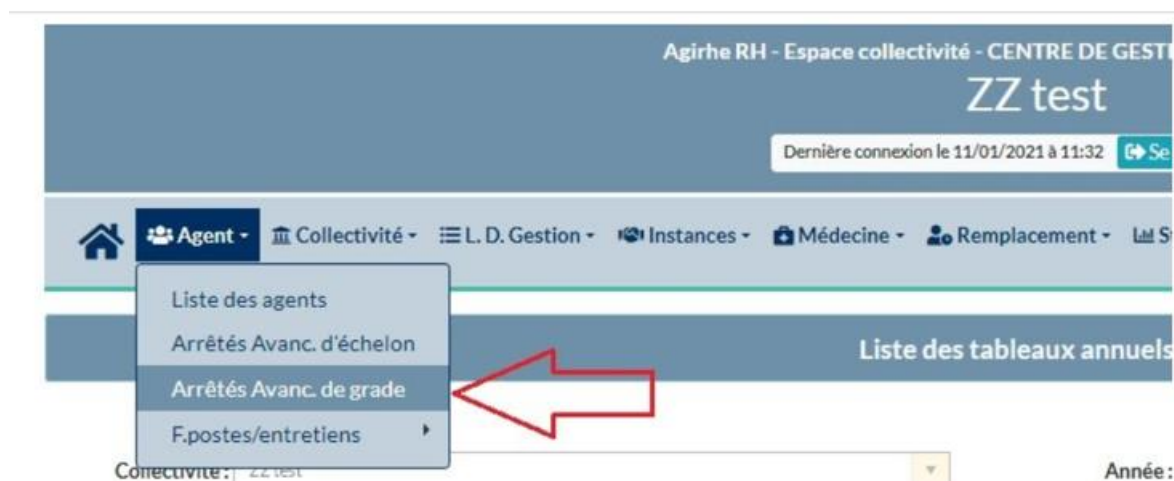
Vous pouvez à présent générer les arrêtés d'avancement de grade.

III. Agents / arrêtés avancement de grade

La procédure est la même que précédemment.

Attention : **La génération des arrêtés est impossible si vous n'avez pas téléversé le tableau d'avancement correspondant dans AGIRHE.**

Vous devez vous placer dans le menu Agents / Arrêtés avanc. de grade



Vous retrouvez les agents figurant sur vos tableaux.

[Agent](#)
[Collectivité](#)
[L. D. Gestion](#)
[Instances](#)
[Prévention](#)
[Documents](#)
[Paramètres](#)
[Liens](#)

<input type="checkbox"/>	Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
<input type="checkbox"/>	CAMUS Albert	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2021	01/04/2021	30/03/2021	<input type="button" value="Modifier"/>
<input type="checkbox"/>	DE MUSSET Alfred	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2021	01/05/2021	30/03/2021	<input type="button" value="Modifier"/>
<input type="checkbox"/>	GAUTIER Théophile	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2021	15/06/2021	12/03/2021	

Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 3

Il suffit de sélectionner l'agent souhaité et de cliquer sur « création arrêtés » pour générer l'arrêté correspondant.

Modèle d'arrêté portant avancement de grade

Département de la MARNE
Coll Test1

Arrêté n°

**ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE MONSIEUR ALBERT CAMUS
AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,
Vu la délibération créant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à raison de 35 H 00 hebdomadaires,
Vu la délibération prise après avis favorable du Comité Technique fixant le taux de promotion au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,
Vu l'arrêté du Maire fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,
Vu la situation administrative de Monsieur Albert CAMUS, à l'échelon 07 du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe depuis le 28/10/2020 sans reliquat d'ancienneté,

Considérant que Monsieur Albert CAMUS est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,

ARRETE

Article 1^{er} : **A compter du 01/04/2021**, Monsieur Albert CAMUS, titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est nommé au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et reclassé comme suit :

Ancienne situation	Nouvelle situation au 01/04/2021
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</i> Echelon : 07 Depuis le 28/10/2020 sans reliquat d'ancienneté	<i>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</i> Echelon : 04 Indice brut : 430 Indice majoré : 380 avec un reliquat d'ancienneté de 5 mois 3 jours

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :
- au Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la MARNE,
- à l'intéressé.

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le

Le Maire,

Notifié à l'intéressé le :

Signature de l'agent :

Si vous vous placez sur le déroulement de carrière de l'agent, vous retrouvez l'arrêté d'avancement de grade, de couleur violet (acte généré par la collectivité).

Il convient de nous adresser une copie de l'arrêté d'avancement de grade pour chacun de vos agents.

Situation administrative actuelle

Temps de travail

Déroulement de carrière

Ajouter un acte Services antérieurs Ajouter une carrière Sans les absences

Date	Arrêté	Grade	Ech.	DH	Collectivité	
01/04/2021	Avancement de grade	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	04(C3)	3500	Coll Test1	Supp. Imprime
01/01/2021	Revalorisation indiciaire sans modification carrière	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	07(C2)	3500	Coll Test1	
28/10/2020	Avancement d'échelon durée unique	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	07(C2)	3500	Coll Test1	
01/01/2020	Revalorisation indiciaire sans modification carrière	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	06(C2)	3500	Coll Test1	
01/01/2019	Revalorisation indiciaire sans modification carrière	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	06(C2)	3500	Coll Test1	

Le service « carrières » reste à votre disposition pour toute information complémentaire.